RÈGLEMENTS U15 et U17
Principes communs :

Qualification des joueurs :

Les règlements généraux fédéraux sont appliqués.
Par principe, l'inscription sur une feuille de match de joueur titulaire d'un cachet « mutation » ou « mutation hors période » est régie par les dispositions des Règlements Généraux de la Fédération et notamment son *article 160*.

Les ententes :

La Ligue permet aux Districts de valider la participation des ententes dans les championnats qualificatifs vers la Ligue à condition que ces dernières se transforme en groupement ou en fusion avant une date définie (la date a été fixée au 30/04/2024 dans le District du Lot) .

ART 39 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie :

2. Les règlements particuliers des Districts devront préciser l'autorisation ou non pour une équipe en entente d'accéder à la division supérieure des compétitions qui lui sont accessibles. En tout état de cause, une équipe en entente, ou le club support, ne pourra pas accéder aux championnats régionaux sauf à ce que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents règlements.

ARBITRAGE

À la suite de la décision du comité directeur, les joueurs remplaçants doivent tenir le rôle d'arbitre assistant (AA).
Au cours d'une rencontre, cette réglementation sera appliquée de la manière suivante :
1ère mi-temps : 1 joueur remplaçant de chaque équipe tient le rôle d'AA
2ème mi-temps : même procédure 1 joueur remplaçant de chaque équipe tient le rôle d'AA.
Un changement sera effectué à la moitié de la mi-temps (60ème minute), soit 4 joueurs différents sur le match. Seul le 1er AA est indiqué sur la feuille de match.
4 joueurs différents font la touche.
Dans le cas où l'équipe n'a pas de remplaçant ou de joueurs supplémentaires, c'est un éducateur qui devient AA.

APPLICATION CARTON BLANC :

Se référer au Règlement du Carton blanc.

Règles de départage :

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX | PARTIE I - RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE LA L.F.O. SAISON 2023 / 2024
Article 88 - Règles de départage - Article 88.1 - Classement dans un même groupe
En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, dans le même groupe, le classement sera établi de la façon suivante :
a) Par le nombre de points obtenu lors du (ou des) match(s) joué(s) entre les équipes ex-aequo ;
~~b) En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du classement au challenge du fair-play dans les conditions des articles 106 et 107 du présent règlement ;~~ (non utilisé dans le District du Lot)
c) En cas de nouvelle égalité, elles sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elle sur les matchs pris en compte pour déterminer le classement aux points des équipes ex-aequo tels que défini à l'alinéa ci-dessus ;
d) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex-æquo seront départagées au bénéfice de la meilleure différence de buts sur l'ensemble des matchs du groupe ;
e) En cas de nouvelle d'égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus grand nombre de buts marqués ;
f) En cas de nouvelle d'égalité, elles sont départagées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa c), en fonction du plus petit nombre de buts concédés ;
g) En cas de nouvelle égalité, par l'ancienneté d'affiliation à la F.F.F., sur la base des informations référencées sur Foot2000, étant précisé que le club le plus anciennement affilié sera considéré le mieux classé ;
h) En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Coupe FUTSAL
Participation obligatoire (une équipe par club inscrites en championnat)
Première journée : brassage sur deux sites. Les 2 premiers qualifiés (vacances d'hiver (février))
3 poules de 4 ou 3, toutes les équipes se rencontrent, match de 20 minutes (ou 30 minutes). Si forfait, les éducateurs s'entendent sur la durée des matchs restant (maximum 60 minutes sur la journée.
Quotation :
Match gagné 3 points
Match nul 1 point
Match perdu 0 point

Phase finale : 4 équipes qualifiées : demi-finale après tirage au sort, puis petite finale et finale désignant le vainqueur de la coupe.

CARTON VERT
Les cartons verts seront attribués cette saison sur les 2 catégories.
Le dispositif *Carton Vert* est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF « JEUNES »

Article 1 : Ce challenge est créé par le Comité Directeur du District du Lot ; il est destiné à honorer le bon comportement et la sportivité des joueurs et de leurs dirigeants, avant, pendant et après les rencontres de Championnat et de Coupe organisées par le District dans les catégories de Jeunes (U16/17 et U14/15).
Article 2 : L'évaluation du comportement sera effectuée par les Clubs eux-mêmes ; chacun d'eux remplira un questionnaire-réponse par équipe engagée en U17 et U15 ; chaque rencontre lors des phases (aller et retour) donnera lieu à une évaluation.
Article 3 : Le District réceptionnera aux dates prévues par la Commission des Jeunes, ces questionnaires-réponses et établira un classement par équipe dans chaque catégorie, à partir des notes figurant sur le questionnaire-réponse.

Procédure : une note moyenne sera calculée à l'aide du total de notes collationnées et du nombre de rencontres effectuées.

Nota : la note la plus élevée et la note la plus basse ne seront pas prises en compte dans le calcul de cette moyenne.

Article 4 : L'équipe qui ne répondra pas au questionnaire verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités,
L'équipe qui déclarera forfait perdra 4 unités par forfait,
L'équipe dont le Club refusera de participer à un rassemblement (détection, sélection, futsal, ….) verra sa moyenne finale diminuée de 2 unités.
En cas de forfait général d'une équipe, celle-ci est exclue du Challenge et les points acquis par les autres équipes sont conservés.

Article 5 : Exclusion immédiate du Challenge pour les motifs suivants :
- fraude ou tentative de fraude sur identité,
- tentative de voies de fait, menaces à l'intégrité physique d'un arbitre ou d'un officiel,
- suspension d'un joueur, d'un arbitre, d'un éducateur ou d'un dirigeant pour acte grave d'indiscipline ou comportement incompatible avec la morale et l'éthique sportive.

Tous les cas exposés ci-dessus sont également passibles de sanctions prononcées par la Commission de Discipline ou le Comité Directeur du District.

Article 6 : Dotations :
L'équipe terminant à la 1ère place au classement final dans sa catégorie se verra remettre une dotation en équipement ; de même, pour le dirigeant responsable de cette équipe.
Article 7 : Toute équipe qui ne répondra pas au questionnaire, **perdra sa dotation** dans le cas où elle terminerait à la 1ère place.
Un minimum de 50% de réponses au questionnaire sera exigé dans chaque catégorie ; dans le cas contraire, **aucune remise de dotations ne sera effectuée**.

Article 8 : Remise des dotations :
La présence d'un dirigeant accompagné de 2 ou 3 joueurs (minimum) est souhaitable ; aucune dotation ne sera attribuée (ultérieurement) **en cas d'absence** lors de la remise des dotations.

Article 9 : Après avis de la Commission des Jeunes responsable du Challenge, le Comité Directeur du District se réserve le droit de modifier le présent règlement.

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL
BP 21 46001 CAHORS Cedex 9

SAISON 20...-20

QUESTIONNAIRE-REPONSE

(à retourner au District dès la dernière Journée de la Phase)

CLUB : ou entente
EDUCATEUR ou responsable:

CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF "JEUNES" **Phase :**

Concerne les Catégories U16/17 et U14/15 à ONZE de District.

EQUIPE :

U17/16	
U15/14	

(cocher les cases concernées)

Ce Challenge doit nous permettre de mettre en évidence les Clubs les plus méritants à travers **les Equipes de Jeunes qui se sont rencontrées lors de la Phase .**
Les rencontres de Coupe seront également concernées par ce qui suit.
Compte tenu du manque d'observateurs et d'un nombre insuffisant d'Arbitres, vous allez noter les Equipes que vous avez rencontrées à l'aide des critères ci-dessous; l'addition des points donnera une note sur 20.

* Avant le Match :---------- sur 4 points
  Conditions d'accueil (Retard, arbitrage,présentation licences)

* Pendant le Match :---------- sur 6 points
  Comportement des Dirigeants, des accompagnateurs et des joueurs
  (entre eux et envers l'Arbitre)

* Après le Match :----------> sur 6 points
  Rentrée aux vestiaires, comportement des joueurs et des Dirigeants

* Relations en général et communication entre les 2 Clubs avant et après le Match.----------> sur 4 points
  Comportement du public, des "supporters".

EQUIPES RENCONTREES AU COURS DE LA PHASE :

Dates Champ.	Dates Coupe	NOM de l'Equipe	Note sur 20

Dates Champ.	Dates Coupe	NOM de l'Equipe	Note sur 20

Dans le cas d'une rencontre à l'extérieur, faire précéder le nom du Club adverse par la mention : " à "

ATTENTION ! Les Clubs qui ne retourneront pas cette feuille COMPLETEE, verront leur total diminué de 10 points.

Ceux qui auront répondu verront leur total augmenté de 20 points. ***Pas d'attribution de récompenses si moins de 50% de réponses.***

U17

Durée des rencontres : 2 X 45 mn

POULE D1 :

Championnat :

- 1 Poule de 9 équipes (18 journées)- 2 Équipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :
  - leur goal average particulier.
  - le goal average général.
  - le plus grand nombre de buts marqués.

Le premier de la poule A sera champion du Lot et accédera en U18R2 à condition d'être en règle avec le statut des éducateurs et le statut de l'arbitrage. **et doit être club seul ou en groupement (exclusion des équipes en entente qui ne se seront pas transformée en groupement pendant la saison).**

Coupe du Lot : Élimination directe (Quart, Demi et Finale) Tirage au sort à chaque tour. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation.

Finale le 25/05/2024

U15

Durée des rencontres : 2 X 40 mn

Championnat en 2 phases

- Phase 1 dite de brassage

  14 équipes engagées à 11
  2 poules : Matchs aller uniquement
  Les 3er de chaque poule sont qualifiés pour la D1 et phase d'accession (que des équipes 1, les équipes 2 ne peuvent accéder).

  Quotation :
  Match gagné 3 points
  Match nul 1 point
  Match perdu 0 point
  Match perdu par forfait -1 point

  Phase 2 : - Match aller/retour - 2 poules

  Quotation :
  Match gagné 3 points
  Match nul 1 point
  Match perdu 0 point
  Match perdu par forfait -1 point

Le premier de la poule D1 à l'issue de la dernière journée de la phase 2 sera champion du Lot et accédera à la phase d'accession régionale à condition d'être en règle avec le **statut des éducateurs, de l'arbitrage et doit être club seul ou en groupement (exclusion des équipes en entente qui ne se seront pas transformée en groupement pendant la saison).**

Coupe du Lot : Élimination directe (Huitième, Quart, Demi et Finale) Tirage au sort à chaque tour. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation.
Finale le 25/05/2024

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.